

2019-20

CLIMAT, ÉNERGIE, BIODIVERSITÉ. CONTRIBUTION DU CESE À LA CONVENTION CITOYENNE

Les transitions collectives et individuelles à mener résultent de la nécessité pour la société et pour notre économie de rendre leur évolution compatible avec les ressources finies de la planète et le maintien des régulations naturelles indispensables à la vie, telles que le climat ou le fonctionnement des écosystèmes.

Nombre d'alertes de scientifiques ou d'acteurs de la société civile, relatives notamment au climat, à la biodiversité ou à la consommation de ressources ont été lancées depuis longtemps.

Pour transformer les objectifs de politiques publiques et privées ainsi que les comportements des acteurs ou des citoyens et des citoyennes, il faut définir des trajectoires et leurs étapes, puis examiner la réalité des évolutions en cours.

Or, cet examen montre que la France est en retard sur l'atteinte de ses objectifs de limitation de ses émissions de gaz à effet de serre, sur les économies d'énergie

et la baisse de consommation d'énergies fossiles. Elle ne parvient pas non plus à enrayer la disparition de la biodiversité à laquelle elle contribue.

Le Premier ministre, lors de sa déclaration de politique générale le 12 juin 2019, a ainsi indiqué le vœu du Gouvernement de faire « *des douze prochains mois, ceux de l'accélération écologique* » et son souhait « *que les Français en soient les premiers acteurs* ».

Pour sa Conférence annuelle, le CESE a souhaité remettre en lumière, au sein d'un avis dédié, une partie des préconisations qu'il a formulées sur trois enjeux majeurs : le climat, l'énergie et la biodiversité, avec leurs articulations économiques et sociales.

Le CESE invite les pouvoirs publics à mieux les prendre en compte et elles seront mises également à disposition de la Convention citoyenne qui sera réunie autour des enjeux du climat.



Marc Blanc

est ancien administrateur salarié chez Total et membre au titre de la vie économique et dialogue social.

Il siège au CESE à la section de l'environnement où il représente le groupe de la CFDT.

Contact :

marc.blanc@lecese.fr
01 44 43 62 27

Le CESE insiste en particulier sur les préconisations suivantes :

SUR LE PLAN DE L'UNION EUROPÉENNE :

- ✎ **Placer l'exigence du mieux-disant environnemental et social au centre des négociations commerciales en identifiant secteur par secteur, avec les organisations concernées, les normes les plus protectrices et les rendre juridiquement opposables.**

SUR LE VOLET CLIMATIQUE ET ÉNERGÉTIQUE :

- ✎ **Les Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et climat-air-énergie (SRCAE) doivent contribuer aux objectifs nationaux dans le cadre de l'harmonisation des planifications de l'État, des régions et des établissements publics de coopération intercommunale.**
- ✎ **Exclure les financements publics liés à la mise en oeuvre de la transition énergétique des critères de convergence dits de Maastricht (déficit public $\leq 3\%$ du PIB ; dette publique $\leq 60\%$ du PIB).**
- ✎ **Inscrire la transition énergétique et son financement dans des lois de programmation, à l'image de celles des finances publiques ou des lois de programmation militaire, afin de leur donner davantage de prévisibilité et de légitimité démocratique.**
- ✎ **Pour plus de lisibilité et de transparence :**
 - associer l'ensemble des parties prenantes dans un pacte productif, social, fiscal et écologique ;
 - évaluer périodiquement les effets de la fiscalité écologique et des mesures d'accompagnement, notamment sur le pouvoir d'achat ;
 - prévoir des mesures spécifiques d'accompagnement (réductions d'impôt, transferts directs, fléchages vers les investissements « verts », améliorations des infrastructures), lors de la mise en place d'écotaxes, en veillant à ce que ces aides demeurent compatibles avec le caractère incitatif de la fiscalité écologique.
- ✎ **Présenter très rapidement une nouvelle trajectoire de la Contribution Climat Énergie (CCE) cohérente avec les objectifs de baisse des consommations à l'horizon 2030.**

SUR LA BIODIVERSITÉ :

- ✎ **Le CESE préconise une gouvernance structurée, du national au local :**
 - la nouvelle Stratégie nationale biodiversité (SNB 2020-2030) devrait être élaborée et portée dans un cadre interministériel et notamment intégrer un plan « nature en ville » actualisé et doté de financements ;
 - au niveau local, c'est à la région qu'il reviendrait d'assurer la cohérence de cette politique. Les enjeux de nature et de continuité écologique doivent ainsi être intégrés dans les documents de planification territoriale et notamment dans les futurs SRADDET.

SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES QUI VONT CONTRIBUER AU CHANGEMENT DE MODÈLE :

- ✎ **Intégrer les objectifs de transition écologique aux procédures de dialogue social des entreprises afin que leur gestion prévisionnelle des compétences (GPEC) puisse prendre en compte ces mêmes objectifs.**
- ✎ **Mettre en oeuvre un Plan de programmation des emplois et des compétences (PPEC) en parallèle de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), afin d'anticiper les évolutions en matière d'emplois.**
- ✎ **Mieux articuler les politiques de transition énergétique et climatiques et de réduction des inégalités, notamment par la prise en compte de la précarité énergétique ou de la justice climatique :**
 - en les intégrant dans la politique de lutte contre la pauvreté ;
 - en évaluant les politiques et mesures pour lutter contre les changements climatiques au regard de leurs bénéfices pour les personnes les 20% les plus pauvres.